

# Assemblée générale

Fédération Départementale des  
Chasseurs de la Vendée



10  
avril  
2026



Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
Les Minées, Route de Château-Fromage, La Roche-sur-Yon, 85000



# Table des matières

1.	<b>Allocution d’ouverture</b> .....	5
2.	<b>Rapport d’activité en vidéo (30 minutes)</b> .....	12
3.	<b>Présentation projet life palustris</b> .....	14
4.	<b>Compte-rendu financier</b> .....	14
5.	<b>Rapport du commissaire aux comptes</b> .....	23
6.	<b>Vote des résolutions</b> .....	25
7.	<b>Ratification des administrateurs cooptes au conseil d’administration</b> .....	30
8.	<b>Questions à caractère départemental</b> .....	31
9.	<b>Rapport moral</b> .....	32
10.	<b>Intervention juridique</b> .....	46
11.	<b>Intervention personnalité</b> .....	46
12.	<b>Intervention personnalité</b> .....	46
13.	<b>Intervention personnalité</b> .....	46
14.	<b>Allocution de clôture</b> .....	47
15.	<b>Signature de la convention avec la gendarmerie</b> .....	49



# 1. ALLOCUTION D'OUVERTURE

**Présentée par David MARCHEGAY, Président FDC85**

- Monsieur le Préfet,
- Mesdames, Messieurs les parlementaires, les élus, et leurs représentants,
- Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat,
- Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs,
- Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chers Collègues, Chers Amis,

Ce matin, je veux d'abord vous souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue à notre traditionnelle Assemblée Générale annuelle, rendez-vous important de la vie cynégétique vendéenne. Votre présence nombreuse nous honore ; elle traduit l'intérêt constant que vous portez à votre fédération et l'attachement que vous manifestez à notre action collective.

C'est toujours un plaisir de vous retrouver pour rendre compte du travail accompli, partager avec vous une année particulièrement dense, riche en actions, en engagements et en responsabilités.

Car cette assemblée n'est pas seulement un exercice statutaire : elle est aussi un temps de recul, de vérité et de projection. Car au-delà des bilans et des chiffres, cette assemblée générale porte un sens plus profond : celui de notre cohésion, de notre détermination et de notre parole collective.

C'est un moment où l'on regarde le chemin parcouru sans complaisance, où l'on prend la mesure des défis qui nous attendent, et où l'on réaffirme avec force ce que représente la chasse dans notre département.

Car la chasse française est bien davantage qu'un loisir : elle est un mode de vie, une responsabilité, une culture, et une présence concrète au service des territoires.

Alors, Mesdames et messieurs, permettez-moi, en ce début d'Assemblée Générale et conformément à l'usage, de saluer, au nom du Conseil d'Administration mais également en votre nom, l'ensemble des invités ici présents ou qui nous rejoindront en cours de matinée.

Bienvenue à vous, **Monsieur le Préfet Éric FREYSSELINARD**. Arrivé depuis peu en Vendée, vous nous faites l'honneur d'assister pour la première fois à notre Assemblée Générale et nous sommes très sensibles à cette marque d'attention. Nos premières rencontres m'ont permis de constater l'attention que vous portez au monde de la chasse. Vous trouverez toujours en nous des interlocuteurs attentifs, loyaux, respectueux de vos prérogatives et engagés avec détermination dans la bonne marche des missions de service public qui nous sont dévolues.

Monsieur le **Ministre RETAILLEAU**, je vous souhaite également la bienvenue. Votre présence ce matin, malgré un emploi du temps que je sais particulièrement chargé, honore notre Assemblée Générale. Vendéen de cœur et de souche, nous connaissons votre attachement à la ruralité et à la chasse. Lors de nos rencontres, vous avez toujours manifesté un grand intérêt et une parfaite connaissance de l'ensemble des sujets qui nous préoccupent. Nous savons pouvoir compter sur votre soutien actif au Sénat et nous vous en remercions.

Bienvenue également à l'ensemble des élus de la République ou des collectivités territoriales ou locales, aux représentants de l'Administration, de la Gendarmerie Nationale, ainsi qu'aux responsables d'associations ou de chambres consulaires.

Naturellement, je remercie vivement le **directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer**, Monsieur Didier GERARD et le directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations, Monsieur Christophe MOURRIERAS, qui nous font chaque année l'honneur de leur présence.

Je souhaite également remercier l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient financiers ou institutionnels, dont le concours nous est particulièrement précieux mais que je ne peux citer tous tellement ils sont nombreux.

Au cours de ce congrès, nous avons la volonté de vous restituer le plus fidèlement possible ce qui a été réalisé par votre fédération pour que vous soyez parfaitement informés.

Comme chaque année, j'ai une pensée émue et toute particulière pour nos amis chasseurs qui nous ont quittés depuis l'année dernière. Afin d'honorer leur mémoire, je vous invite à vous lever pour respecter un moment de recueillement.

Merci de bien vouloir vous lever, si vous le pouvez.

### **Minute de silence**

Merci pour eux, pour leur famille et pour leurs proches.

\*\*\*\*\*

Une Fédération, c'est d'abord une communauté de femmes et d'hommes qui ne compte pas son temps, sous la direction de notre directrice **Alexandra BARON** que je remercie pour son action, afin de vous permettre de pratiquer votre passion dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite également remercier deux administrateurs qui ont quitté leurs fonctions après avoir présenté leur démission, **Lucien RABAUD** deuxième vice-président et **Moïse VILLENEUVE**.

A tous les deux, je vous adresse mes remerciements pour tout le travail que vous avez accompli au service de la fédération, et de la chasse en général, ainsi que mes plus chaleureuses salutations.

C'est **Hervé GRATON** qui a succédé à Lucien RABAUD dans les fonctions de deuxième vice-président, ce qui me permet de le féliciter publiquement, j'en suis ravi.

Deux autres administrateurs nous quitteront prochainement, il s'agit de **Jean-Paul LOUIS et de Erick MAROLLEAU**, qui ont présenté leur souhait de départ tout récemment. J'aurai l'occasion d'en reparler ultérieurement mais, dès à présent, je souhaite les remercier chaleureusement.

Bienvenue à **Fabian PILLET** que nous avons eu le plaisir d'accueillir récemment au sein du Conseil d'Administration pour le secteur 3, dont je salue l'engagement au service de la chasse, et dont je vous demanderai de bien vouloir approuver sa cooptation.

Une fédération ne serait rien sans ses personnels. Je souhaite enfin saluer le départ de **Delphine GIRAUD**, secrétaire administrative, et de **Marie-Christine GENTREAU**, secrétaire comptable qui a fait valoir ses droits à la retraite, que je remercie très chaleureusement pour leur investissement. Bienvenue également à **Delphine ERRERO**, secrétaire administrative.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir deux services civiques, **Emma CHENE et Malou ROUAUD** qui nous apportent l'enthousiasme de leur jeunesse, ainsi que deux stagiaires qui nous ont rejoints récemment : **Thibault LEMAIRE et Marie PIAT**.

\*\*\*\*\*

Ainsi, et comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, l'Assemblée Générale doit choisir son bureau. Je vous propose que le bureau de cette Assemblée Générale soit celui du Conseil d'Administration, c'est-à-dire Olivier PERROCHEAU premier vice-président, Hervé GRATON deuxième vice-président, Frédéric FEVRE secrétaire général, Jérôme RABILLARD trésorier, Marc GUIBERT trésorier adjoint. J'en assurerai la présidence.

Je vous demanderai dans quelques instants de bien vouloir approuver cette proposition. Auparavant, pour faciliter le déroulement de cette Assemblée Générale, je vous propose le vote à main levée pour toutes les délibérations qui vous seront proposées.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour votre confiance.

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2025, qui était en ligne sur notre site internet conformément à nos statuts, et pour une majeure partie reprise dans le Chasseur vendéen. Nous n'avons reçu aucune remarque. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025.

### VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Celui-ci est donc adopté à

- L'unanimité/à la majorité

\*\*\*\*\*

### **Intervention d'Eric FREYSSELINARD, Préfet de la Vendée**

Je vais maintenant accueillir chaleureusement Monsieur le Préfet, qui nous fait le plaisir ce matin de nous exposer quelques mots d'introduction pour cette séance d'Assemblée Générale.

Votre venue témoigne de l'attention portée par l'État aux enjeux que nous assumons collectivement : gestion des territoires, préservation de la biodiversité et équilibre entre les usages.

Nous vous remercions sincèrement d'avoir accepté de nous adresser quelques mots en ouverture de cette Assemblée Générale.

Monsieur le Préfet, je vous laisse la parole.

\*\*\*\*\*

Merci Monsieur le Préfet, je vais laisser la parole à Frédéric FEVRE pour nous présenter l'ordre du jour des interventions de la matinée.

### **Intervention de Frédéric FEVRE, Secrétaire Général**

Bonjour à toutes et à tous, je vais donc vous présenter l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

1. Nous débuterons cette Assemblée Générale par notre rapport d'activité en vidéo, synthèse des travaux des commissions fédérales ;
2. Adeline LERAY interviendra également pour présenter le projet LIFE Palustris qui a obtenu un accord favorable auprès de l'Europe pour son lancement en septembre prochain ;
3. Le trésorier de la Fédération, Jérôme RABILLARD vous présentera les comptes de l'année 2024-2025 et le budget prévisionnel 2026-2027 ;

4. Ensuite Monsieur Christophe POULEN, Commissaire aux comptes, vous donnera lecture de son rapport, avant de voter à main levée, comme les années précédentes, les résolutions comptables relatives à l'exercice 2024-2025, ainsi que les budgets 2026-2027 incluant les différentes cotisations fédérales dont le montant du timbre fédéral et la contribution territoriale au financement des dégâts de grand gibier ;
5. Le Président David MARCHEGAY vous demandera ensuite de ratifier les administrateurs ayant été cooptés l'an passé au Conseil d'Administration ;
6. Le Président vous donnera lecture de son rapport moral tant sur le plan national que local. Ensuite, il vous présentera les orientations de la Fédération Départementale pour les années à venir ;
7. En ma qualité de secrétaire général de la Fédération, j'interviendrai sur un sujet que je vous laisserai découvrir...
8. Nous laisserons ensuite la parole à Philippe DULAC, Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité qui vous présentera les derniers chiffres liés à la sécurité pour la dernière saison de chasse ;
9. Monsieur Christophe MOURRIERAS, Directeur de la Direction Départementale pour la Protection des Populations interviendra pour présenter les enjeux sanitaires récents notamment à la suite de la crise de la grippe aviaire ayant touché durement notre département ;
10. Nous laisserons ensuite la parole aux personnalités élues ayant répondu à notre invitation ;
11. Et enfin, nous terminerons par la signature d'une convention de partenariat avec la Gendarmerie, en présence de la Colonelle CERCLE FRAVAL ;
12. Puis viendra l'heure de notre banquet de clôture qui sera servi dans la salle se trouvant juste à côté durant lequel nous honorerons quelques chasseurs en leur remettant une médaille.

## **2. RAPPORT D'ACTIVITE EN VIDEO (30 MINUTES)**

Nous allons maintenant découvrir le compte-rendu d'activité qui représente la synthèse des actions de la Fédération pour l'année écoulée. Je vous laisse apprécier le travail de réalisation vidéo opéré par les collaborateurs de la Fédération.

Je vous retrouve à l'issue de ce rapport d'activité.

Bon visionnage à tous.

\*\*\*\*\*

### **Vidéo Compte-rendu d'activité**

\*\*\*\*\*

Cette vidéo montre l'étendue de l'activité de l'ensemble des services et des commissions de la Fédération des Chasseurs de Vendée. Nos équipes restent à votre écoute pour répondre aux attentes et enjeux des territoires, aux missions de service public qui nous sont dévolues et aux missions environnementales qui sont les nôtres.

#### **Le projet Life Palustris**

Dans un contexte où les bonnes nouvelles se font parfois rares, j'ai le plaisir de partager avec vous un succès remarquable : notre projet **Life Palustris**, coordonné par votre Fédération des chasseurs, a été **désigné lauréat du concours européen LIFE**.

Ce sont près de **8 millions d'euros sur six ans** qui seront mobilisés au service de la restauration écologique, de la gestion durable et de la valorisation des **marais côtiers atlantiques français**. L'objectif est clair : lutter contre le déclin des zones humides et accompagner les espèces emblématiques telles que la **Barge à queue noire, le Vanneau huppé, le Chevalier gambette, l'Avocette élégante, le Phragmite aquatique et l'Anguille européenne**.

Mais ce qui rend cette réussite encore plus exceptionnelle, c'est qu'**un tel projet n'a jamais été porté et piloté par une fédération des chasseurs**. Pour les six prochaines années, la Fédération des chasseurs de la Vendée aura l'honneur et la responsabilité de mener ce projet unique, qui constitue une véritable vitrine de notre savoir-faire et de notre engagement.

Grâce à ce projet, nous aurons l'opportunité de **faire rayonner la Fédération auprès de partenaires prestigieux et reconnus**, de montrer que les chasseurs sont des acteurs majeurs de la conservation et de la gestion durable des territoires. C'est une reconnaissance collective, un motif de fierté pour tous les chasseurs vendéens, et une preuve concrète de notre capacité à allier passion, responsabilité et action concrète pour la biodiversité.

**Au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration je souhaite féliciter le service environnement et notamment Adeline LERAY pour ce très beau succès qui rejaillit sur l'ensemble de la Fédération.**

C'est pourquoi, je lui demande de bien vouloir me rejoindre sur scène pour vous présenter le projet LIFE Palustris qui a été sélectionné par l'Europe et qui débutera prochainement, pour une durée de 6 ans.

A la suite, **Jérôme RABILLARD, Trésorier**, vous présentera les éléments financiers de la Fédération des Chasseurs de la Vendée.

### **3. PRESENTATION PROJET LIFE PALUSTRIS**

**Présentée par Adeline LERAY, Chargée de mission – Service Environnement FDC85**

\*\*\*\*\*

### **4. COMPTE-RENDU FINANCIER**

**Présenté par Jérôme RABILLARD, Trésorier FDC85**

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Les comptes annuels 2024/2025 que nous allons vous présenter sont le résultat des actions que nous avons menées.

Avant de vous détailler l'ensemble de ces chiffres, je vous rappelle, que les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration après avoir été revus par notre cabinet d'expertise comptable. Ils ont ensuite été audités par notre Commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT « SECTEUR GENERAL » 2024-2025

### I – LES PRODUITS

Ils s'élèvent à **2 214 797 €**. Leur répartition s'établit comme suit :

<b>PRODUITS</b>	<b>2 214 797 €</b>
Timbre fédéral .....	1 046 383 €
Adhésions statutaires .....	121 511 €
Journal fédéral et annonces .....	88 795 €
Contrat de services .....	138 216 €
Subvention Etat « Guichet Unique » .....	48 356 €
Vente de matériels divers .....	33 320 €
Divers (prestations, locations, fermages....) .....	120 531 €
Subventions reçues .....	481 377 €
Produits financiers .....	37 363 €
Reprises de provision.....	22 226 €
Autres produits .....	76 718 €

## II- LES CHARGES

Leur montant est de **2 346 606€** et se répartissent de la façon suivante :

CHARGES	2 346 606 €
Achat de gibiers et matériels .....	98 665 €
Electricité, carburant, fournitures administratives, petit équipement .....	67 029 €
Sous-traitance, location, entretien, assurance, honoraire et documentation .....	359 818 €
Communication, catalogues et journal fédéral .....	65 942 €
Déplacements, missions et réceptions .....	38 497 €
Téléphone, affranchissement et services bancaires .....	65 704 €
Cotisations .....	23 267 €
Salaires, taxes et charges sociales .....	1 372 367 €
Impôts .....	29 335 €
Dotations aux amortissements et aux provisions.....	128 344 €
Subventions sociétés de chasse .....	73 781 €
Autres charges.....	23 858 €

**Le résultat de l'exercice du secteur général fait apparaître un déficit de 131 k€ à comparer au déficit 2024 de 115 k€.**

- Les **recettes du secteur général** s'élèvent à 2 214 k€ contre 2 244 K€ en (n-1), soit une baisse de 30 k€ par rapport à (n-1) qui s'explique notamment par la baisse des ventes de matériels divers, des prestations diverses et des subventions.
- Le **service « environnement »**, inclus dans le secteur général, a une activité de 481 k€ représentant 22 % des produits du secteur.
- Les **charges du secteur général** qui s'élèvent à 2 346 k€ contre 2 360 k€ en (n-1) sont en baisse de 14 k€. Les charges de personnel s'élèvent à 1 372 k€, soit 59 % des charges du secteur.

\*\*\*\*\*

## COMPTE DE RESULTAT SECTEUR « DEGAT DE GRAND GIBIER »

### I - LES CHARGES :

Elles s'élèvent à **489 578 €** et se décomposent comme suit :

<b>CHARGES</b>	<b>489 578 €</b>
Indemnisations des dégâts .....	240 763 €
Achats de plans de chasse .....	25 027 €
Clôtures, diverses fournitures et entretien .....	9 058 €
Assurances .....	4 606 €
Estimateurs (vacations et déplacements) .....	34 234 €
Salaires, taxes et charges sociales.....	112 733 €
Subventions (AGGGV et GIC MVV) .....	37 040 €
Subvention chasse anticipée (bracelet moitié prix) .....	5 912 €
Divers dont affectation frais généraux secteur général ..	20 205 €

### II – LES PRODUITS

Ils s'élèvent à **480 049 €** et comprennent :

<b>PRODUITS</b>	<b>480 049 €</b>
Marquage Grand Gibier .....	314 510 €
Timbre départemental Grand Gibier .....	72 738 €
Contribution à l'hectare.....	34 360 €
Récupération affranchissement et port.....	60 €
Plan triennal .....	55 153 €
Produits financiers .....	3 228 €

Le **résultat de l'exercice du secteur « dégâts de grand gibier »** fait apparaître un déficit de 9 529 € contre un excédent de 1 770 € en (n-1). La diminution est liée :

- à une baisse des recettes de 13 k€ : plan de résilience, contribution à l'hectare et à l'augmentation du nombre de bracelets sangliers et cervidés attribués.
- à des charges contenues, notamment les indemnités aux agriculteurs qui s'établissent à 240 k€ contre 245 k€ en (n- 1) et des autres charges directes et indirectes (+1.5 k€).

Le cumul des réserves et du résultat de l'année du secteur dégâts de grand gibier permettra de disposer d'une réserve de 263 k€ après l'affectation du résultat 2024 qui vous sera proposée.

**Globalement, le résultat net de la fédération départementale des chasseurs de la Vendée, que vous allez avoir à approuver, est un déficit de 141 339 € que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de l'association.**

\*\*\*\*\*

## **LE BILAN**

Au niveau du bilan, le résumé des éléments d'actif et de passif arrêté au 30 juin 2025 est le suivant :

- **L'actif immobilisé** de 2 142 k€ a augmenté de 639 k€ en lien principalement avec les travaux d'agrandissement du siège. Il est constitué principalement du siège social de Château Fromage, de terres, de matériels divers : informatiques et de transport et des titres de la SCI « La Borderie du marais » détenue à hauteur de 64 % du capital.
- **L'actif circulant** concerne les stocks de matériels, les créances envers les adhérents, les subventions à percevoir et la trésorerie de la fédération. Il a baissé de 682 k€ en lien avec le financement des travaux.

- **Les fonds propres** sont représentatifs de réserves de l'association à hauteur de 2 252 k€ dont 273 k€ de réserves pour le secteur dégâts grand gibier, - 141 k€ de résultat net 2025 à affecter et de 21 k€ de subventions d'investissements.

<b>BILAN</b>			
	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	Variation
<b>Immos incorporelles</b> .....	11 099	22 487	-11 388
<b>Immos corporelles</b> .....	1 302 162	704 431	597 731
<b>Immos financières</b> .....	829 354	776 495	52 859
Stocks et en-cours.....	57 989	62 929	-4 940
Créances et autres.....	373 637	430 180	-56 543
Trésorerie.....	1 768 398	2 389 481	-621 083
<b>ACTIF</b>	<b>4 342 639</b>	<b>4 386 003</b>	<b>-43 364</b>
Fonds propres.....	2 373 142	2 487 251	-114 109
Résultat.....	-141 339	-114 109	-27 230
Subventions investi.....	21 010	27 067	-6 057
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 252 813</b>	<b>2 400 209</b>	<b>-147 396</b>
Provisions indemn. Retraite.....	234 000	245 000	-11 000
Emprunts.....	653 387	470 162	183 225
Dettes fournisseurs.....	107 426	26 732	80 694
Autres dettes.....	471 826	592 278	-120 452
Pdts const.avce.....	623 187	651 622	-28 435
<b>PASSIF</b>	<b>4 342 639</b>	<b>4 386 003</b>	<b>-43 364</b>

\*\*\*\*\*

## BUDGET PREVISIONNEL 2026/2027

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 de l'association.

### Le Compte analytique prévisionnel du « secteur général »

Notre réflexion fut conduite à partir de deux éléments principaux :

- ✓ Premièrement, nous avons tablé sur une baisse des adhérents à hauteur de 2.00 %. Espérons néanmoins qu'elle sera moindre.

Rappelons les deux dernières évolutions :

- **Ouverture 24-25 : - 2.8 %**
- **Ouverture 25-26 : -1.5 %**
- ✓ Deuxièmement, nous tablons sur une inflation prévisionnelle de 1.30 % en 2026.

A partir de ces éléments, nous vous proposons :

- **Le passage du prix du timbre départemental de 78,50 € à 81€, qui sera également le tarif de l'adhésion annuelle à la Fédération.** Je vous rappelle que le prix du timbre national est fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs.
- Concernant les adhésions statutaires, **nous vous proposons de maintenir l'adhésion territoriale solidaire à 0,05 €/ha pour l'adhésion simple, ainsi que le droit fixe de la contribution pour l'adhésion avec le contrat de services, fixé à 56,00 €.**

Le budget 2026-2027, comme les années précédentes, consiste, en effet, à faire réussir les axes stratégiques de la Fédération au service de ses adhérents et à préparer l'avenir de la chasse vendéenne.

Du côté du secteur général, le montant total des recettes de 2 246 k€ est égal aux charges prévisionnelles de 2 246 k€, soit un équilibre budgétaire retrouvé. Les recettes sont constituées principalement des recettes statutaires de 1 259 K€ (La légère hausse des tarifs compensant la baisse prévisionnelle des effectifs de chasseurs) et des subventions de fonctionnement pour 564 k€. Les charges sont principalement constituées par une stabilité des frais de personnel à hauteur de 1 297 k€ (60 % du budget de charges).

## **Le Compte analytique prévisionnel du secteur « Dégâts de Grand Gibier »**

Pour les dégâts de grand gibier, le budget prévisionnel a été construit avec **un volume d'attribution en hausse par rapport à la saison de chasse en cours et des prix de bracelets stables par rapport à l'année 2025-2026**. Le budget prévisionnel dégâts de grand gibier qui présente 524 k€ de charges (dont 280 k€ d'indemnisations correspondant à la moyenne des trois dernières saisons) et 504 k€ de produits est en déficit de 20 k€. Ce résultat sera financé par les réserves du secteur.

1. La prévision d'atterrissage des dégâts de grand gibier au 30 juin 2026 devrait se situer autour de 250 000 € contre 240 000 au 30 juin 2024.
2. Rappelons qu'une aide de l'état, appelée « plan d'accompagnement », nous a été attribuée pour 100 787 € en 2023/2024, puis 55 153€ en 2024/2025 et qui était de 51 325 € en 2025/2026, dernière année de cette aide financière.
3. Nous avons l'intention de tenir le niveau d'indemnisation à 200k€ pour 2026/2027, compte tenu de la pression de chasse aux sangliers que nous continuons d'impulser depuis 3 saisons, en particulier sur les zones dites noires et des mesures de protection que nous espérons voir prendre ou accentuer par les exploitations agricoles les plus impactées par les dégâts ;

**A partir de ces constats, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité modifier la contribution territoriale dégâts pour la saison 2026-2027 en la maintenant à une enveloppe de 70 000 €, proratisée selon l'enveloppe des dégâts de grand gibier par massif.**

**Compte tenu de ces éléments, nous avons reconduit les principaux postes de dépenses pour vous accompagner et répondre à vos préoccupations de responsables cynégétiques en vous présentant un compte prévisionnel 2026/2027 global de la Fédération des Chasseurs de la Vendée déficitaire à hauteur de -20 000 €.**

Je vous remercie pour votre attention. Je laisse maintenant la parole à Monsieur Christophe POULEN, Commissaire aux comptes, qui va nous donner lecture de son rapport sur la gestion comptable de la fédération pour l'exercice 2024-2025.

Monsieur POULEN, je vous invite à la tribune.

\*\*\*\*\*

## 5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Christophe POULEN, ACCIOR AUDIT

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels** - Exercice clos le 30 juin 2025.

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

\*\*\*\*\*

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

#### ***Conventions passées au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant**

#### ***Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs***

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec le Président**

Le versement, à Monsieur David MARCHEGAY, d'une indemnité de présidence au titre de l'exercice d'un montant de 5 000€.

\*\*\*\*\*

## 6. VOTE DES RESOLUTIONS

Présenté par Jérôme RABILLARD, Trésorier FDC85

Merci Monsieur POULEN,

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vais vous demander de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes 2024-2025

Après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, l'Assemblée Générale propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et de donner quitus aux administrateurs.

VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### 2<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat

Après avoir constaté que l'exercice clos au 30 juin 2025 se solde par un déficit global de – **141 339 €**, l'Assemblée Générale propose d'affecter :

- – **131 809 €** aux réserves du compte général.
- – **9 529 €** aux réserves du compte Dégâts Grand Gibier.

VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### **3<sup>ème</sup> résolution : Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale propose d'approuver les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes mis à disposition des adhérents au siège social de la Fédération.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### **4<sup>ème</sup> résolution : Projets de budgets prévisionnels 2026-2027**

Après avoir pris connaissance du rapport financier, l'Assemblée Générale propose d'approuver les budgets prévisionnels 2026-2027, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### **5<sup>ème</sup> résolution : Montant du timbre fédéral annuel 2026-2027**

L'Assemblée Générale propose de fixer à **81,00 €** le montant du timbre fédéral annuel 2026-2027 dont 0,50 € pour la Fondation pour la Préservation de la Nature (anciennement la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage).

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

## **6ème résolution : Montants des cotisations temporaires 2026-2027**

L'Assemblée Générale propose de maintenir les tarifs de l'an passé, à savoir :

- Le montant du timbre fédéral temporaire 9 jours à **40 €**
- Le montant du timbre fédéral temporaire 3 jours à **20 €**

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

## **7ème résolution : Barème lié à l'adhésion statutaire 2026-2027**

L'Assemblée Générale propose de fixer comme suit le barème lié à l'adhésion statutaire, par les titulaires du droit de chasse :

- Adhésion annuelle : **81,00 €**
- Adhésion territoriale solidaire : **0,05 € par ha.**

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

## **8ème résolution : Barème lié au contrat multiservices 2026-2027**

L'Assemblée Générale propose de fixer comme suit le barème lié au contrat multiservices, par les titulaires du droit de chasse :

- Adhésion annuelle : **81,00 €**
- Droit fixe : **56 €.**
- Droit proportionnel à la superficie :
  - De 0 à 500 ha : **0,30 €** par ha.
  - Au-delà de 500 ha : **0,070 €** par ha.
- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse « dommages à autrui » : **38 €.**

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### **9<sup>ème</sup> résolution : Montants des cotisations départementales grand gibier 2026-2027**

L'Assemblée Générale propose de fixer comme suit le montant des cotisations départementales grand gibier pour l'exercice 2026-2027, sans évolution tarifaire :

- Cotisation départementale grand gibier : **13 €.**
- Cotisation grand gibier temporaire 9 jours (non renouvelable) : **7 €.**
- Cotisation grand gibier temporaire 3 jours (renouvelable 2 fois) : **3 €.**

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### **10<sup>ème</sup> résolution : Barème des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse**

L'Assemblée Générale propose de fixer comme suit le barème des contributions demandées aux chasseurs de grand gibier au titre des dispositifs de plans de chasse :

- Bracelet cerf, biche et jeune : **100 € l'unité.**
- Bracelet espèce cerf indifférencié : **80 € l'unité.**
- Bracelet daim : **40 € l'unité.**
- Bracelet chevreuil : **25 € l'unité.**
- Bracelet sanglier : **25 € l'unité.**
- Bracelet dans les enclos cynégétiques : **10 € l'unité.**

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

### 11<sup>ème</sup> résolution : Contribution territoriale

Afin de maintenir un équilibre dans le compte analytique dégâts, et pour tenir compte des problématiques très différentes selon la configuration des territoires, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale :

- Une **part forfaitaire à 0,02 €** par hectare, considérant que l'ensemble des massifs peuvent bénéficier de l'investissement de la Fédération et des mesures de prévention.
- Un complément au prorata des dégâts par massif en tenant compte de la moyenne des trois dernières saisons.

## VOTE A MAIN LEVEE

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis au Préfet.

## 7. RATIFICATION DES ADMINISTRATEURS COOPTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentée par David MARCHEGAY, Président FDC85

Merci Jérôme,

Je vous propose maintenant de ratifier la cooptation de **Fabian PILLET**, qui a rejoint notre Conseil d'Administration le **27 novembre 2025** pour le secteur 3.

Fabian siégera en tant que **représentant des chasses communales**, puisqu'il est également président de la chasse communale de **Rosnay**. Et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il nous accueillera très bientôt sur sa commune pour une prochaine réunion de secteur – je vous promets un accueil chaleureux !

Fabian est un **chasseur passionné et polyvalent** : qu'il s'agisse du gibier de plaine, de la bécasse, du gibier d'eau ou du gros gibier, il pratique toutes ces chasses avec le même enthousiasme... et il aime les partager avec ses amis les plus fidèles. C'est exactement cet esprit de convivialité et de partage que nous voulons voir rayonner au Conseil d'Administration.

Je vous invite donc à ratifier sa cooptation et à lui souhaiter la bienvenue parmi nous !

**VOTE A MAIN LEVEE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre confiance.

\*\*\*\*\*

## 8. QUESTIONS A CARACTERE DEPARTEMENTAL

Présentées par Olivier PERROCHEAU, Vice-Président en charge de la Commission Grand Gibier

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, lors de l'envoi de notre première circulaire aux adhérents, nous vous transmettons un imprimé vierge vous permettant de nous solliciter sur une ou plusieurs questions relatives à la chasse.

**Monsieur BOBINET Jean-Claude a souhaité poser une question auprès de l'Assemblée Générale. Celui-ci nous demande « A quel moment, la Fédération développera un projet pour les déchets de venaison ? »**

A ce titre, je vous réponds : le sujet est en cours d'expérimentation sur les secteurs de Chantonnay et des Herbiers pour la prochaine saison de chasse.

La difficulté de ce type de projet est bien évidemment le coût financier engendré par la collecte de l'équarisseur. Aussi, nous avons obtenu, par une convention, le soutien des Communautés de Communes de ces deux secteurs qui prendront donc en charge l'enlèvement tout au long de l'année des déchets issus des prélèvements de gibier.

Si l'expérimentation est concluante, la Fédération des Chasseurs de la Vendée souhaite l'étendre à l'ensemble des autres massifs du Département. J'en profite également pour vous indiquer que nous travaillons actuellement avec les services de la DDPP sur la valorisation de la viande de gibier, car, comme chacun le sait, nos congélateurs sont pleins. L'idée étant que les chasseurs puissent vendre les carcasses entières à un atelier de collecte et de transformation.

Je vous remercie pour votre attention. Comme l'année dernière, je vous rappelle que vous pouvez nous interroger tout au long de l'année sans attendre l'Assemblée Générale.

## 9. RAPPORT MORAL

**Présenté par David MARCHEGAY, Président FDC85**

Mesdames et messieurs, chers chasseresses, chers chasseurs, je souhaite maintenant vous faire part de grands sujets en relation directe avec nos activités cynégétiques et qui nous concernent tous.

### - **La fin des travaux :**

Après plusieurs mois de chantiers, je suis enfin en mesure de vous annoncer la fin des travaux au siège de la fédération. Leur suivi a été assuré au jour le jour avec un très grand professionnalisme par Bernard PERPERE qui avait une réunion de chantier tous les mardis matin. Merci beaucoup cher Bernard pour ton investissement considérable qui nous permet désormais de travailler et de vous accueillir toutes et tous dans de bien meilleures conditions. Je vous laisserai découvrir, notamment, notre grande et belle salle de réunion qui accueille désormais les formations.

### - **Botulisme et grippe aviaire**

S'agissant de la chasse au gibier d'eau, comme vous le savez, le département de la Vendée a été directement et durablement impacté par deux crises majeures, le botulisme puis la grippe aviaire.

En ce qui concerne le botulisme, nous savons qu'il est directement lié au niveau de l'eau. Si celui-ci est trop bas en raison de la sécheresse, une bactérie se développe et cause une mortalité importante pour le gibier d'eau.

La solution est simple, nous la connaissons. Il faut tout simplement avoir suffisamment d'eau dans nos marais, mares et étangs pour contrecarrer efficacement la maladie. J'entends dire ici et là que les chasseurs seraient responsables d'une baisse importante du niveau de l'eau. Je m'inscris en faux contre cette affirmation totalement fantaisiste.

Sachez que sur 55 millions de mètres cubes distribués par Vendée Eau, les chasseurs n'en prélèvent que 0,6 %, ce qui est vraiment négligeable.

Monsieur le Préfet, de manière générale, nous souhaitons pouvoir bénéficier d'un droit d'accès à l'eau lorsque la ressource est disponible, car au-delà de la chasse, les plans d'eau sont des éléments essentiels pour la biodiversité, fréquentés par de nombreuses espèces protégées.

Comme nous vous l'avons rappelé, M. le Préfet, il ne s'agit pas tant de la quantité globale d'eau disponible qui pose question, mais bien de sa **disponibilité ponctuelle et de l'harmonisation des pratiques**. Les chasseurs ont besoin d'être informés en temps réel pour pouvoir prélever l'eau lorsqu'elle est présente dans le réseau, afin de contribuer à la gestion des marais et à la préservation des habitats.

C'est pourquoi il est essentiel de **coordonner les mouvements d'eau entre tous les acteurs concernés** : Vendée Eau, la DDTM, les syndicats de marais, les présidents d'ASA, ainsi que nous-mêmes, propriétaires et gestionnaires d'une partie des marais. Cette coordination n'est pas demandée uniquement pour la pratique de la chasse, mais surtout pour garantir la sauvegarde de la biodiversité que ces milieux abritent et pour maintenir l'équilibre écologique des zones humides.

Autre crise majeure qui a durement impacté, non seulement la chasse, mais également toutes les filières d'élevage, **c'est la grippe aviaire**.

En ce domaine, il existe une législation européenne particulièrement contraignante qui nous interdit de chasser le gibier d'eau ainsi que tout autre gibier à plumes en zones humides dans un rayon de 10 kilomètres durant 21 jours.

Cette mesure apparaît manifestement **disproportionnée au regard des arrêtés pris dans de nombreux autres départements**, où la découverte de nombreux oiseaux morts (grues, cygnes), parfois en nombre bien plus important, n'a pas conduit à des fermetures similaires et dans lesquels parfois aucune restriction n'a été prononcée et même, pour aller plus loin, pourquoi en Belgique, les chasseurs sont incités à se rendre à la chasse pour éviter le regroupement des oiseaux.

Pour autant, au niveau régional, nous ne nous sommes pas résignés et avons saisi le Préfet de Région et les services de la DDPP, que je remercie, pour leur demander une dérogation que nous avons obtenue. **C'est ainsi que le délai de 21 jours sans chasse a pu être ramené, sous certaines conditions à 09 jours et dans un rayon restreint d'un kilomètre.** La question du transport des appelants reste encore au cœur des débats et je laisserai Christophe MOURRIERAS vous apporter un complément d'information à ce sujet.

Il ne faut pas se faire d'illusions, c'est la chasse sous toutes ses formes qui est attaquée de toutes parts. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler le moratoire sur 9 espèces d'oiseaux que certains technocrates du ministère de la transition écologique ont voulu nous imposer unilatéralement au début de l'été dernier. Fort heureusement, il n'a pas été couronné de succès et s'est transformé en prélèvements maximum autorisés, grâce à la mobilisation du monde de la chasse et de ses représentants.

En octobre 2025, le Conseil d'État a rendu une décision historique : il a validé les nouvelles modalités de gestion de 14 espèces d'oiseaux migrateurs, rejetant les recours des associations anti-chasse. Cette décision est venue rappeler une vérité simple : la chasse française est un acteur responsable de la gestion du vivant.

Nous sommes tous en faveur d'une chasse durable et responsable. C'est la raison pour laquelle, s'agissant de l'ouverture anticipée du canard Colvert du 20 août au 21 septembre, **le Conseil d'Administration a décidé, en complément du PMA de 15 oiseaux pour 14 espèces d'oiseaux d'eau, de mettre en place un PMA distinct limitant les prélèvements journaliers à 5 canards colverts par chasseur.** Cette période a été retenue car elle couvre 80 % des prélèvements. C'est une action favorable à la biodiversité, car seuls les chasseurs ont la capacité d'apporter des données biologiques, en l'occurrence l'âge-ratio et le sexe-ratio. De manière générale, la lecture d'ailes est pour nous un formidable réservoir de connaissances. Plus généralement, il faut que chacun en ait pleinement conscience : aujourd'hui, derrière chaque avancée obtenue pour la chasse, derrière chaque espèce maintenue, derrière chaque décision favorable rendue par les juridictions, **il y a la force des données que nous sommes capables d'apporter collectivement.**

Nous sommes entrés dans une époque où la conviction seule ne suffit plus. Il faut démontrer, objectiver, documenter. Et dans ce contexte, chaque prélèvement déclaré devient un acte utile, un acte responsable, un acte de défense.

Car derrière chaque dossier juridique que nous portons, derrière chaque argument que nous opposons, derrière chaque combat que nous menons face aux attaques répétées, il faut un socle solide : celui de données scientifiques fiables, reconnues, incontestables.

Ce sont ces données qui donnent de la crédibilité à notre parole. Ce sont elles qui permettent de sortir du procès idéologique permanent pour ramener le débat sur le terrain du réel.

Les décisions récentes nous le prouvent : lorsque nous sommes capables d'apporter des preuves, de démontrer nos pratiques, de montrer notre

capacité de gestion, alors des perspectives s'ouvrent, des interdictions reculent, des équilibres se reconstruisent.

Derrière chaque victoire, il y a bien sûr l'engagement des chasseurs, la mobilisation des fédérations, le travail des associations spécialisées ; mais il y a aussi, désormais, cette discipline collective indispensable : celle de renseigner, de partager, de construire la preuve.

Déclarer ses prélèvements et transmettre les ailes des oiseaux prélevés, ce n'est donc pas remplir une formalité ; c'est participer concrètement à la défense de notre avenir cynégétique.

Je remercie une nouvelle fois les Associations de chasse du Gibier d'eau qui sont à nos côtés pour disposer des données nécessaires à la défense du statut chassable de ces espèces migratrices.

Un autre exemple concret que je voudrai vous rappeler et qui illustre notre volonté d'œuvrer en faveur d'une chasse durable et responsable, **c'est la prolongation exceptionnelle jusqu'au 31 janvier 2026 de la chasse aux faisans**, afin de soutenir les chasseurs et les filières d'élevage de gibiers. Les contraintes sanitaires liées à l'influenza aviaire et les restrictions imposées ont fortement réduit les possibilités de lâchers sur une grande partie du territoire. Elles ont, de ce fait, fragilisé une filière d'élevage déjà fortement impactée en limitant ses débouchés économiques.

Pourtant, cette filière demeure un partenaire essentiel. Sans elle, il serait illusoire d'envisager sereinement nos politiques de repeuplement, qui restent nécessaires pour accompagner la gestion de certaines espèces et recréer, progressivement, les conditions du retour de populations naturelles mieux installées. **C'est la raison pour laquelle je souhaite remercier Monsieur le Préfet et les services de l'Etat pour leur soutien.**

Monsieur le Préfet, il m'apparaît important de souligner l'excellente qualité des relations que nous entretenons avec vos services. Je les remercie chaleureusement pour cela. Ils savent que la Fédération des Chasseurs est toujours très impliquée dans le suivi des dossiers et reconnaissent le sérieux de son travail.

- **Les dégâts de grand gibier**

La saison 2024-2025 a été une année record pour la chasse au sanglier. Pour la première fois, selon un bilan publié par l'OFB et la FNC, près de 900 000 animaux ont été prélevés sur le territoire national, ce qui représente un doublement depuis 20 ans. La facture a été salée pour les chasseurs car, sur 4 années, elle a été en moyenne de 90 millions d'euros.

**En Vendée, pour la saison 2025-2026, malgré une baisse du nombre de chasseurs de 1,6 %, le nombre de sangliers prélevés a augmenté de 25 %, ce qui est considérable.** De ce fait, nous sommes parvenus à contenir le montant des indemnités à hauteur de 240 000 euros. Nous pouvons mesurer concrètement l'effet de l'engagement collectif : ce niveau, parmi les meilleurs à l'échelle régionale lorsque l'on se compare aux départements voisins, montre que l'importance des prélèvements réalisés a permis de limiter efficacement les dégâts.

Ce résultat n'a rien d'automatique. **Il repose avant tout sur votre investissement, sur la mobilisation constante des chasseurs, des responsables de territoire et des piqueux, qui sont parfois sur le terrain plusieurs fois par semaine pour répondre présents lorsque cela est nécessaire.** Je tiens à vous en remercier sincèrement, car c'est grâce à cet engagement que nous maîtrisons aujourd'hui nos coûts.

Cette maîtrise est essentielle, car elle permet de préserver ce à quoi nous sommes profondément attachés : une chasse populaire, accessible au plus

grand nombre, et une fédération capable de continuer à investir dans ses autres missions.

**Mais il faut aussi regarder la réalité avec lucidité : si aujourd'hui la Vendée tient cet équilibre, c'est parce qu'il repose sur une mobilisation humaine considérable et sur une pression de gestion permanente. Cet équilibre demeure fragile.**

Car chacun doit comprendre qu'au-delà d'un certain seuil, si les charges venaient à progresser durablement, ce sont inévitablement nos capacités d'action, nos investissements de terrain et demain peut-être l'accessibilité même de notre modèle cynégétique qui seraient directement concernés.

C'est pourquoi la question du financement des dégâts ne peut plus être regardée uniquement à court terme ; elle appelle des réponses structurelles pour éviter qu'un système aujourd'hui maîtrisé localement ne devienne demain une contrainte insoutenable.

J'en profite pour rappeler qu'au niveau national le monde cynégétique demeure dans l'attente du règlement par l'Etat du solde de l'accord triennal tripartite que nous avons négocié et signé avec l'État et le monde agricole en 2023, soit 10 millions d'Euros dont 55 000 € pour notre Fédération.

**En attendant ce règlement et plus globalement dans l'espoir d'une réforme de fond concernant le financement des dégâts, il nous faut poursuivre le financement des dégâts. Aussi, le Conseil d'Administration a proposé pour la prochaine saison de chasse une augmentation de la contribution territoriale, pour sa part fixe, de 1 à 2 centimes à l'hectare et du timbre départemental de 2,50 euros seulement.** Il me semble en effet important de faire appel à la solidarité des chasseurs pour préserver et pérenniser notre modèle.

**Compte tenu de la maîtrise des dégâts, des contributions territoriales seront même à la baisse sur certains territoires.**

Ces augmentations très faibles sont le résultat d'une gestion très saine des finances de la Fédération avec, notamment, des économies importantes sur ses frais de fonctionnement, sur la sous-traitance et les coûts de maintenance. Je remercie Jérôme RABILLARD, notre trésorier, et Alexandra BARON notre directrice, pour leur action efficace qui nous a permis de maîtriser les dépenses.

Monsieur le Préfet, je ne méconnais pas les attentes légitimes du monde agricole et je pense que l'action combinée des chasseurs et des lieutenants de louveterie qui organisent les battues administratives a permis de contenir les factures d'indemnisation des dégâts, bien que ces bénévoles restent encore trop peu nombreux pour nos besoins, notamment sur les zones refuges et péri-urbaines.

Même si la solution pourrait apparaître séduisante, le Conseil d'Administration n'est pas favorable au tir de nuit des sangliers qui serait pratiqué, à ce jour, dans 11 départements. En effet, ce n'est pas dans notre culture contrairement à ce qui se passe dans l'Est de la France et nous avons les plus grandes craintes en matière de sécurité. De surcroît, en Vendée, les louvetiers ont déjà le droit de le pratiquer sous votre autorité.

Je souhaite souligner les bonnes relations que nous entretenons avec la Chambre d'Agriculture et le monde agricole. Nous comprenons parfaitement les attentes exprimées, qui sont légitimes, et mettons tout en œuvre pour limiter les dégâts qui ruinent des journées entières de travail. En complément des battues et des affûts, je souhaite que cette année encore, les chasseurs soient au rendez-vous pour assurer la protection des semis.

Mesdames et messieurs, au regard de l'augmentation significative des prélèvements de sangliers, **le Conseil d'Administration a décidé de passer progressivement d'un plan de chasse à un plan de gestion sur l'ensemble du département. Cette réforme, qui verra le jour partiellement à compter de la saison 2026-2027 et sera pleinement effective pour la saison 2027-2028,**

**comportera une évolution importante répondant à des attentes que vous avez souvent exprimées.**

**En effet, les bracelets attribués la saison prochaine seront également valables la saison suivante, ce qui signifie très concrètement que ceux qui n'auront pas été réalisés une année resteront valables et pourront être reportés l'année suivante sans supplément de coût. De plus, en cas de besoin, les bracelets pourront être cédés ou vendus à un territoire de votre massif par une simple déclaration sur votre espace adhérent. C'est une innovation importante qui démontre que le Conseil d'Administration est à votre écoute.**

Comme chaque année, je souhaite bien évidemment insister sur la sécurité qui doit demeurer une absolue nécessité pour l'ensemble des chasseurs.

Les agents de développement de la Fédération des Chasseurs sont sur le terrain et veillent au respect des règles du schéma départemental de gestion cynégétique, en étroite concertation avec la Gendarmerie nationale et l'OFB.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il est très important de rappeler les consignes lors du rond avant toute chasse au grand gibier. Pour favoriser des tirs fichants, n'hésitez pas à installer des miradors pour équiper vos territoires comme cela se fait depuis maintenant bien longtemps dans l'Est de la France. Pour cela, la Fédération peut vous aider en vous accordant une subvention de 20 € par mirador, payés sur justificatifs même si vous les fabriquez vous-mêmes, dans la limite de 20 miradors par année et vous encourage car, en tirant d'un mirador, vous êtes sûr de faire un tir fichant, ce qui est un gage de sécurité.

A ce titre, je souhaite remercier l'OFB pour la complémentarité de nos actions et le dialogue constructif qui nous unit au quotidien. Notre secrétaire général, Frédéric FEVRE, a été élu en octobre dernier au comité d'orientation de l'OFB. Je le félicite pour cette élection et compte sur lui pour porter à Paris la parole du terrain. Nous avons besoin de relais vers la capitale et je sais qu'il saura faire entendre notre voix en hauts lieux.

## - La gestion des déchets et de la venaison

La chasse est un processus qui commence par la traque et se finit par l'abattage. Nous savons tous que l'augmentation des prélèvements pose la question du traitement des déchets de gibier générés par l'éviscération et la découpe des animaux sur le lieu de la chasse ou dans un local situé à proximité. En effet, après une partie de chasse, dès lors qu'ils sont importants en volume, ils ne peuvent pas être éliminés dans le circuit classique que nous connaissons dans nos villes et villages et devraient être enterrés ou traités par la voie de l'équarrissage.

Olivier PERROCHEAU l'a évoqué, afin de limiter l'abandon des déchets de venaison dans la nature, la Fédération des Chasseurs a décidé, à titre expérimental, de recourir à 2 zones test qui vont les recueillir sur Chantonay et aux Herbiers. Si cette expérimentation est couronnée de succès, elle sera étendue à d'autres points de collecte, c'est un véritable challenge pour les années à venir. Dans notre esprit, c'est cela aussi une chasse responsable.

Le traitement de la venaison est le prolongement naturel de l'acte de chasse, mais il ne s'improvise pas. C'est pourquoi nous organisons chaque année des formations spécifiques pour transmettre les bonnes pratiques et garantir la qualité de la viande.

Au niveau national, la Fédération Nationale des Chasseurs a lancé le label « Gibiers de France », et l'on observe l'émergence de plus en plus d'entreprises spécialisées dans ce domaine. Avec les services de la DDPP, nous réfléchissons à des solutions pour valoriser financièrement cette viande, notamment par la mise en place d'un circuit de collecte et de transformation adapté.

J'espère que ce projet ambitieux rencontrera le succès qu'il mérite, car il représente un véritable défi et une opportunité majeure pour les années à venir, tant pour les chasseurs que pour la filière.

## - Le petit gibier

Bien qu'une partie non négligeable de nos moyens financiers et techniques soit mobilisée pour la gestion et la maîtrise des populations de sangliers, il ne faut pas oublier que la Fédération des chasseurs de la Vendée s'investit de manière significative en faveur du petit gibier. Comme l'a montré notre rapport d'activité, nos actions en matière de suivi, de gestion et d'aménagement pour les espèces de petit gibier restent une priorité.

Dans ce cadre, et comme le souligne la Fédération Nationale des Chasseurs qui souhaite relancer un grand programme pour la reconquête du petit gibier, des groupes de travail par espèces vont être prochainement lancés, et la Fédération des chasseurs de la Vendée s'est proposée pour y participer activement.

Nous sommes aujourd'hui à la recherche de sites pilotes en Vendée pour déployer cette politique du petit gibier, notamment pour la perdrix, sur le modèle des actions que nous menons depuis plusieurs années pour le faisane. Ces initiatives permettront de renforcer la présence et la diversité du petit gibier sur nos territoires, tout en impliquant directement les chasseurs et les gestionnaires locaux dans des programmes scientifiques et opérationnels.

## - Le plan de formation décennale

Il est indéniable que les chasseurs font des efforts drastiques pour que notre pratique soit de moins en moins accidentogène, et cela sans aucune loi additionnelle. Près de 55 % des chasseurs actifs ont suivi la formation décennale pour une remise à niveau sur la sécurité. Il me semble important de vous rappeler qu'elle doit absolument être accomplie. Aussi, la Fédération va convoquer dans les 3 prochaines années ceux qui ne l'ont pas encore suivie, lors de sessions décentralisées dans le Département.

Je vous rappelle également qu'en échange de 3 heures de votre temps, vous avez la possibilité de la suivre en ligne chez vous.

Pour plus de facilité, je vous invite à vous regrouper. En effet, cela permettra l'organisation de formations délocalisées dès lors qu'elles regrouperont 30 chasseurs.

- **La convention avec la Gendarmerie nationale**

A la fin de notre Assemblée Générale, j'aurai le plaisir de signer une convention avec le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vendée, représenté par la Colonelle Maud CERCLE-FRAVAL qui le commande.

Cette convention, qui sera d'une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction, est l'aboutissement et la concrétisation des excellentes relations entre les gendarmes et les chasseurs.

Nous nous retrouvons à travers des missions de police de la chasse et de protection de l'environnement.

L'efficacité de la collaboration entre la Gendarmerie et la Fédération des Chasseurs repose sur un dialogue régulier, destiné à favoriser les échanges d'informations et la connaissance mutuelle des attributions de chacun.

Le dispositif partenarial associe des gendarmes d'unités territoriales à des correspondants locaux, désignés en fonction de leurs secteurs par la Fédération des Chasseurs. Ils échangeront régulièrement des informations relatives à des infractions constatées dans le milieu naturel et pourront apporter leurs concours et compétences techniques dans le cadre de services de prévention.

Par ailleurs, parmi les obligations réciproques, la Fédération des Chasseurs s'engage, par exemple, à intervenir lors des réunions de brigade afin de présenter la fédération, la réglementation, les structures liées à la chasse et la gestion des espèces, former les gendarmes sur la sécurité à la chasse, la manipulation et le transport des armes de chasse, inviter le commandant d'unité ou son représentant aux réunions de secteur de la fédération, transmettre au Groupement de Gendarmerie une liste de correspondants locaux représentant la FDC 85 pour chaque secteur.

\*\*\*\*\*

Vous l'avez compris, lorsque l'on parle de chasse, on évoque la nature, les territoires, les traditions, la convivialité, la gestion des espèces et l'équilibre des milieux. Tout cela est juste, et tout cela fait partie de ce que nous sommes.

Mais si nous voulons aller au fond des choses, nous savons bien que la chasse représente encore davantage. Elle est d'abord un sentiment profond d'appartenance. Appartenance à un territoire que l'on connaît intimement, que l'on parcourt au fil des saisons, que l'on observe, que l'on respecte. Appartenance à un rythme de vie, à une saison attendue, préparée, partagée. Appartenance surtout à une communauté de femmes et d'hommes qui, malgré des parcours parfois différents, se retrouvent autour des mêmes valeurs : le respect, la responsabilité, l'engagement et la transmission.

Car personne ne devient chasseur seul. On le devient parce qu'un jour quelqu'un tend la main, accompagne, explique, transmet. Un père, une mère, un grand-parent, un ami, un voisin... quelqu'un qui apprend à regarder autrement, à écouter, à comprendre la nature dans ce qu'elle a de plus vivant et de plus exigeant.

C'est ainsi que la chasse traverse le temps. C'est ainsi qu'elle s'inscrit dans les générations. C'est ainsi qu'elle continue d'exister avec force dans nos campagnes et dans nos territoires.

Ce qui nous unit profondément, c'est cette certitude que la chasse n'est pas une pratique isolée ; elle est une communauté vivante, enracinée, utile, présente sur le terrain.

Mais une communauté ne demeure forte que si elle sait rester ouverte, accueillante et capable de transmettre à son tour. Notre responsabilité collective est là : permettre à celles et ceux qui cherchent aujourd'hui du sens, du lien et un rapport plus vrai au vivant de découvrir ce que nous portons.

Car dans une société souvent éloignée du réel, nombreux sont ceux qui aspirent à retrouver un contact sincère avec la nature, à comprendre les équilibres, à renouer avec des gestes simples, avec des liens humains authentiques, avec une forme d'engagement concret.

Et au fond, nous savons que la chasse répond pleinement à cette attente, parce qu'elle relie l'homme au territoire, à la responsabilité, à la connaissance et à la transmission.

Continuons donc à défendre avec fierté ce que nous sommes, avec sérieux dans nos actions, avec unité dans nos combats et avec confiance dans l'avenir.

Vive nos territoires,

Vive la ruralité

Et vive la chasse vendéenne !

Je vous remercie.

## **10. INTERVENTION JURIDIQUE**

*Présentée par Frédéric FEVRE, Secrétaire Général*

## **11. INTERVENTION PERSONNALITE**

*Présentée par Philippe DULAC, OFB*

## **12. INTERVENTION PERSONNALITE**

*Présentée par Christophe MOURRIERAS, DDPP85*

## **13. INTERVENTION PERSONNALITE**

*Présentée par Arnaud CHARPENTIER, Conseiller Départemental*

## **14. INTERVENTION PERSONNALITE**

*Présentée par Bruno RETAILLEAU, Sénateur de la Vendée*

## 15. ALLOCUTION DE CLOTURE

*Présentée par David MARCHEGAY, Président FDC85*

Merci Messieurs pour vos interventions.

Le temps est venu de clôturer cette Assemblée Générale, et permettez-moi de vous adresser quelques mots avant que nous puissions nous retrouver autour du déjeuner pour un moment de convivialité.

J'espère que vous avez apprécié les interventions et les perspectives évoquées tout au long de cette matinée. Je vous donne rendez-vous lors de nos réunions de secteurs annuelles, moments privilégiés pour échanger sur vos questionnements et partager avec vous les grands projets de demain de votre Fédération.

Je veux vous dire combien je suis fier de diriger une Fédération innovante, dynamique, qui exerce de multiples missions et dont les compétences sont reconnues. Nous pouvons être fiers ensemble de défendre notre passion, la biodiversité et la ruralité.

Je souhaite également souligner votre engagement lors de l'opération « J'aime la nature propre » qui s'est tenue les 8 et 9 mars derniers. Son succès témoigne, une fois encore, de l'investissement concret des chasseurs pour la protection de l'environnement et pour la valeur de notre action collective.

J'en profite également pour rappeler à nos chers partenaires présents aujourd'hui que la Fédération est éligible au mécénat, ouvrant droit à une déduction fiscale au titre de sa reconnaissance d'intérêt général. À ce titre, vous avez la possibilité de soutenir, par vos dons, les actions menées par la FDC en faveur de la préservation de l'environnement, de la plantation de haies ou encore du suivi de programmes scientifiques.

La Fédération des chasseurs de la Vendée œuvre chaque jour pour une chasse durable et responsable. Je vais bien entendu remercier l'ensemble des partenaires et des élus présents aujourd'hui, mais permettez-moi de surtout dédier ces remerciements au personnel de la Fédération pour son travail au quotidien, et également à mes collègues du Conseil d'Administration pour leur investissement. Leur engagement sans faille est la clé de notre réussite.

Nous sommes à votre service, et cette année encore nous ne ménagerons aucun effort pour le bien de la chasse et des chasseurs. Merci également aux sonneurs qui animent cette Assemblée Générale, ainsi qu'à l'équipe d'ingénierie son et lumière des Atlantes.

Et vous, chasseurs, continuez à vous investir, à faire parler de notre passion, à montrer que la chasse est vivante, responsable et profondément enracinée dans nos territoires. Faites partager votre amour de la nature, vos engagements et vos valeurs. Chaque geste, chaque action, chaque parole contribue à faire avancer notre cause et à renforcer notre communauté.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre implication et votre énergie. Vive la chasse, vive la Vendée, vive notre Fédération !

\*\*\*\*\*

## 16. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE

*Présentée par David MARCHEGAY, Président FDC85*

Il nous reste un dernier point pour clôturer les travaux de la matinée. Je vais vous demander d'accueillir la Colonelle Maud CERCLE-FRAVAL, qui nous fait l'honneur de sa présence

Aujourd'hui, on ne signe pas simplement une convention.  
On acte une évidence.

Sur le terrain, la Gendarmerie et les chasseurs travaillent déjà ensemble.  
On se croise, on échange, on agit... souvent dans les mêmes espaces, avec les mêmes objectifs.

- Protéger la nature.
- Faire respecter les règles.
- Assurer la sécurité.

Parce que soyons clairs :

Les chasseurs, ce sont des acteurs de terrain.  
Des gens présents tous les jours dans la nature.  
Des observateurs, des gestionnaires... et parfois les premiers à voir ce qui ne va pas.

La Gendarmerie, par ses missions, agit quotidiennement pour la protection de l'ordre public et de l'environnement. De notre côté, la Fédération des Chasseurs de la Vendée exerce des missions de service public, en matière de gestion de la faune sauvage, de préservation des habitats et d'encadrement des pratiques cynégétiques. Nos compétences se croisent, se complètent... et doivent se coordonner.

Cette convention prévoit :

- un **dialogue régulier** entre nos structures,
- des **échanges d'informations renforcés**, notamment sur les infractions ou situations à risque,
- une **coordination territoriale** entre les unités de gendarmerie et nos correspondants locaux,
- des **actions conjointes de prévention et de contrôle**,
- mais aussi des **formations croisées**, pour mieux se comprendre et mieux agir ensemble.

Je tiens ici à rappeler que les chasseurs vendéens sont des acteurs responsables, engagés, et profondément attachés à leur territoire. Ils participent activement à la surveillance des milieux naturels et constituent, au quotidien, un véritable réseau d'observation.

Avec cette convention, nous reconnaissons et structurons cette complémentarité. En Vendée, nous faisons le choix du dialogue, de la responsabilité et de l'action. Cette convention en est la parfaite illustration.

Madame la Colonelle, c'est avec beaucoup de plaisir — et même une certaine fierté — que nous allons signer ensemble cette convention.

**Parce qu'en Vendée, on préfère agir ensemble... plutôt que chacun de son côté.**

Je vous remercie.



# FDC 85

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE

Les Minées · Route de Château-Fromage  
85 010 · La Roche-sur-Yon CEDEX  
02 51 47 80 90  
fdc85@chasse85.fr



Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Labellisée



RSE Positive  
labellucie.com